



Conseil communal du 20 décembre 2021
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021

Le projet de procès-verbal est établi conformément au CDLD et au ROI. Toutefois, suite au gentlemen's agreement conclu lors de la commission du 17 novembre 2020, il contient également la synthèse des interventions préalables et postérieures aux décisions des intervenants n'ayant pas transmis de document conformément à l'article 47 du ROI.

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Caméras fixes temporaires communales – Mise en conformité au RGPD – Avis du Conseil

Il est proposé au Conseil de remettre son avis positif dans le cadre de l'utilisation de caméras fixes temporaires (caméra de surveillance fixée pour un temps limité dans un lieu dans l'objectif soit de surveiller un événement déterminé soit d'être déplacée à intervalles réguliers pour être fixée à un autre endroit suivant les finalités qui lui ont été assignées) par la commune, responsable du traitement, dans le but de lutter contre les incivilités environnementales.

Concrètement, conformément aux articles 5 §2/1 de la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, telle que modifiée en 2018 et 2020 dans le cadre de l'entrée en vigueur du RGPD, l'utilisateur de caméras de surveillance qui filment un lieu ouvert doit notifier cette utilisation aux services de police pour le 31 décembre 2021 au plus tard, après avis du Conseil communal.

La demande concerne donc bien ici les 7 caméras utilisées par le service de l'environnement pour lutter contre les incivilités environnementales (dépôts clandestins etc.).

Le délégué à la protection des données et le chef de corps de la zone de police Ans/Saint-Nicolas ont remis un avis positif sur cette demande.

TRAVAUX

3. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Rénovation de la toiture du bâtiment principal de l'école Emile Jeanne.

Il est proposé au Conseil de lancer un marché de travaux destiné à rénover la toiture du bâtiment principal de l'école Emile Jeanne.

Au vu du montant estimé (55.000 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure négociée sans publication préalable.



4. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Aménagement du parking de la rue Pasteur approuvé au plan d'investissement communal 2019-2021 année 2021.

Il est proposé au Conseil de lancer un marché de travaux ayant pour objet l'aménagement du parking dit « Pasteur ». Cet aménagement a pour objectif de réguler le stationnement sur le parking et d'en supprimer le stationnement anarchique. La volonté est également d'y intégrer les modes doux, tout en soulignant visuellement et matériellement l'une des entrées piétonnes du site du terril adjacent. L'opportunité d'intégrer au projet des zones de verdure sécurisées, à raison d'une zone de verdure tous les quatre emplacements de parking, a été retenue.

Ce dossier est inscrit au Plan d'investissement communal 2019-2021 et bénéficiera à ce titre d'un subside du SPW estimé à 292.903,22 €.

Au vu du montant estimé (403.447,97 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure ouverte.

5. Gestionnaire de réseau de distribution de gaz - Proposition de désignation à la CWAPE.

Suite à la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz ont été désignés par le Gouvernement wallon, après proposition des communes, pour une durée de 20 ans qui arrivera à son terme en février 2023.

Conformément aux art. 10 des décrets gaz et électricité, le Ministre wallon de l'Energie a initié, 2 ans avant cette échéance, la procédure de renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz par l'appel à renouvellement publié au Moniteur belge le 16 février 2021.

Dans cet appel, le Ministre qui a l'Energie dans ses attributions invite les communes membres d'un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz à initier, individuellement ou collectivement, un appel à candidatures transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution dans un délai d'un an à dater du présent appel pour ce qui concerne leur territoire.

Le 21 juin 2021, le Conseil a lancé l'appel à candidatures en vue du renouvellement du GRD gaz.

Une seule offre, émanant de RESA, est parvenue à la commune. Après analyse des services communaux, cette offre remplit les critères de l'appel d'offres.

En conséquence, il est proposé au Conseil de retenir cette offre et de proposer à la CWAPE la désignation de RESA en tant que GRD gaz de la commune de Saint-Nicolas pour une durée de 20 ans.

6. Gestionnaire de réseau de distribution d'électricité - Proposition de désignation à la CWAPE.

Suite à la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz ont été désignés par le Gouvernement wallon, après proposition des communes, pour une durée de 20 ans qui arrivera à son terme en février 2023.

Conformément aux art. 10 des décrets gaz et électricité, le Ministre wallon de l'Energie a initié, 2 ans avant cette échéance, la procédure de renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz par l'appel à renouvellement publié au Moniteur belge le 16 février 2021.



Dans cet appel, le Ministre qui a l'Energie dans ses attributions invite les communes membres d'un gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et/ou de gaz à initier, individuellement ou collectivement, un appel à candidatures transparent et non discriminatoire afin de sélectionner un candidat gestionnaire de réseau de distribution dans un délai d'un an à dater du présent appel pour ce qui concerne leur territoire.

Le 21 juin 2021, le Conseil a lancé l'appel à candidatures en vue du renouvellement du GRD électricité.

Une seule offre, émanant de RESA, est parvenue à la commune. Après analyse des services communaux, cette offre remplit les critères de l'appel d'offres.

En conséquence, il est proposé au Conseil de retenir cette offre et de proposer à la CWAPE la désignation de RESA en tant que GRD électricité de la commune de Saint-Nicolas pour une durée de 20 ans.

FINANCES

7. Vérification de la caisse du Directeur financier – 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021

Le Conseil est invité à prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2021, en application de l'article L1124-42 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

CULTURE

8. Convention-type pour le prêt d'œuvres dans le cadre d'exposition à la Maison des Terrils.

Il est proposé au Conseil d'approuver le modèle de convention qui sera proposé à toute personne exposant des œuvres dans le cadre d'une exposition à la Maison des Terrils.

PERSONNEL

9. Adhésion à la démarche de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à l'octroi d'une prime exceptionnelle au personnel des milieux d'accueil de la Petite Enfance, sous forme d'écochèques subventionnés par l'O.N.E.

Une subvention exceptionnelle est octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux milieux d'accueil de la petite enfance pour l'année 2021. Les membres du personnel communal (administratif et logistique) affectés à la crèche communale sont dans les conditions pour en bénéficier. Le montant de la subvention est calculé sur base des données intégrées au cadastre de l'emploi réalisé par l'ONE et que la subvention est égale au volume d'emploi déclaré dans le cadastre exprimé en équivalents temps plein (ETP) multiplié par 250 € et majoré de 2% pour la prise en compte des frais de gestion.

Cette subvention sera remise sous forme d'un éco-chèque de 250 € par ETP aux membres statutaires et contractuels de ce personnel en activité durant tout ou partie de l'année civile 2021.

Il est proposé au Conseil de valider cette démarche, neutre pour les finances communales.

INTERCOMMUNALES

10. Approbation des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2021 d'INTERSENIORS

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'INTERSENIORS, dont la commune est associée. Figurent notamment à l'ordre du jour de ladite assemblée l'évaluation du plan stratégique 2020-2022 de l'intercommunale.

11. Approbation des points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2021 d'INTRADEL

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Intradel, dont la commune est associée. Figurent notamment à l'ordre du jour l'actualisation 2022 du plan stratégique 2020-2022 de l'intercommunale et des modifications en termes de composition du bureau et du CA.

12. Approbation des points figurant à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2021 de la SPI

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la SPI, dont la commune est associée. Figurent notamment à l'ordre du jour l'état d'avancement du plan stratégique 2020-2022 de l'intercommunale et des modifications en termes de composition du CA ainsi que la mise en conformité des statuts.

13. Approbation des points figurant à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2021 de RESA

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de RESA, dont la commune est associée. Figurent notamment à l'ordre du jour l'état d'avancement du plan stratégique 2020-2022 de l'intercommunale ainsi que des modifications statutaires.

14. Approbation des points figurant à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 22 décembre 2021 d'ENODIA

Il est proposé au Conseil d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire d'ENODIA, dont la commune est associée. Figurent notamment à l'ordre du jour la mise en conformité des statuts et l'approbation des comptes 2020.

MARCHES PUBLICS

15. Liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions – Prise d'acte

En exécution de l'article 2 de la délibération du Conseil du 25 février 2019 portant délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures à 30.000 € HTVA, inséré par délibération du 14 décembre 2020, ce point vise à informer le Conseil de la liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions, pour la période du 30 octobre au 3 décembre 2021.



CPAS

16. Election de plein droit d'un membre du Conseil de l'Action sociale (Groupe PTB)

Le Conseil est invité à prendre acte de l'élection de plein droit d'un membre du Conseil de l'Action sociale, destinée à remplacer Mme Christine LEBEAU (démission le 5 septembre 2021, acceptée le 20 septembre). Au jour de la convocation du Conseil, le groupe PTB n'a toutefois pas encore présenté de candidat. A défaut, le point sera sans objet.

INSTRUCTION

17. Enseignement maternel et primaire - procédure de classement des candidats - rang 2

Suite à une modification législative, le pouvoir organisateur qu'est la commune doit fixer, via une délibération de son Conseil, une procédure pour les nouvelles priorités de deuxième rang.

Concrètement, les membres du personnel temporaires non prioritaires pourront accéder à une certaine stabilité sous conditions (fixées par le décret) :

- d'avoir acquis 90 jours d'ancienneté sur deux ans au sein du Pouvoir organisateur auprès duquel la priorité est exercée
- de pouvoir réunir les conditions d'anciennetés habituelles pour pouvoir entrer dans ce classement de deuxième rang. L'ancienneté visée ici consiste en une addition d'anciennetés de fonction et de service accumulées au sein des différents Pouvoirs organisateurs du même réseau afin d'acquérir l'ancienneté minimale permettant de se prévaloir de la priorité.

18. Enseignement maternel - création de demi-emplois supplémentaires au 23.11.2021

Le Conseil est invité, suite à un recalcul de la population scolaire, à créer du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022 :

- un demi-emploi supplémentaire d'instituteur maternel à l'Ecole Tout-Va-Bien ;
- un demi-emploi supplémentaire d'instituteur maternel à l'Ecole Des Botresses.

DIVERS

19. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.

SEANCE A HUIS CLOS

(...)